



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 58098

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la diversification de l'information de prévention de la grippe A et du virus H1N1. En effet, en attendant la vaste campagne probable de vaccination de toute la population française, il pourrait s'avérer utile et intéressant de diversifier les vecteurs de communication, notamment pour éviter le risque d'un mouvement de panique au sein de la population. Ainsi comme de nombreux habitants se rendent dans les centres commerciaux, les supermarchés et les grandes surfaces pour les achats de rentrée scolaire, il pourrait être utile, en association avec des grandes enseignes, de leur demander la diffusion dans leurs établissements de document d'information des pouvoirs publics. Cette diffusion sur des lieux habituels de vie quotidienne, lors de déplacements familiaux permettrait une « communication grand public » apaisée et de nature à convaincre plus qu'à alerter. Il est à noter que plusieurs pays ont d'ores et déjà lancé cette communication « vie quotidienne », avec un réel succès. Il lui demande donc si elle compte faire étudier cette suggestion dans les semaines qui viennent avant la prochaine rentrée scolaire.

Texte de la réponse

Depuis mai 2009, date du début de la pandémie liée au virus A (H1N1), le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est en charge de la coordination de la gestion de la communication relative à la grippe A (H1N1). Les communicants des différents ministères travaillent donc en concertation à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la communication sur la grippe A (H1N1) dans le cadre de la cellule communication (CICOM) du centre interministériel de crise (CIC). Toutes les actions de communication et les outils, qui sont produits ou mis en oeuvre de manière autonome par chaque ministère ou dans le cadre interministériel, sont relayés et diffusés par l'ensemble des sites gouvernementaux. Chaque ministère se charge également de diffuser ces outils auprès de ses partenaires relais (préfectures, DRASS, DDASS, rectorats, mairies, etc.). À titre d'exemple, les éléments de langage sur la grippe et la vaccination élaborés notamment par le ministère de la santé et des sports, les affiches et dépliants de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) (gestes barrières, etc.) et les affiches à destination des voyageurs ont été validés en CICOM, puis ont été largement diffusés aux différents services de l'État et mis en ligne sur le site du ministère chargé de la santé www.sante.gouv.fr et sur www.pandemie-grippale.gouv.fr. Ce travail de coordination interministérielle a, par ailleurs, permis de produire un dépliant intitulé « Guide pratique de la vie quotidienne en pandémie », accessible également à partir de ces deux sites. Ces documents interministériels ont été également diffusés à un large réseau d'associations et de partenaires, publics ou privés : entreprises du secteur des transports, de la distribution, des loisirs, etc.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58098

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8456

Réponse publiée le : 19 janvier 2010, page 645